



Programme Envahis'Sent 2024-2026

Rapport de synthèse Sessions 3 & 4 - 2025

Actions de lutte contre l'expansion du Vison d'Amérique

17/12/2025



*Fédération Départementale des chasseurs des Pyrénées-Atlantiques
Association Départementale des Piégeurs Agréés des Pays de l'Adour*



Programme supporté par le Fonds Vert

Programme Envahis'Sent

2 000 ESPÈCES EXOTIQUES
RECENSÉES EN EUROPE
DONT 1000 CONSIDÉRÉES
COMME ENVAHISSANTES.

Contexte

Les espèces exotiques envahissantes (EEE) constituent l'une des principales pressions sur la biodiversité à l'échelle mondiale, au même titre que la destruction des habitats naturels, la surexploitation des ressources et les pollutions. Introduites par accident ou volontairement sur un territoire qui ne fait pas partie de leur aire de répartition naturelle, les EEE se développent rapidement et occasionnent des dégâts considérables sur les espèces autochtones, qui en disparaissant entraînent un appauvrissement de la biodiversité au sein des écosystèmes. La liste des EEE augmente progressivement chaque année et aujourd'hui on en compte près de 70 sur le territoire français, faune et flore confondues.

Des conséquences socio-économiques s'accumulent rapidement tels que la dépréciation des rendements agricoles, les coûts sanitaires, ou encore de restauration des milieux naturels envahis. Dans ce contexte, la mise en place d'opérations de limitation voire d'éradication de ces espèces revêt un caractère d'urgence.





Historique

Dans les Pyrénées-Atlantiques, l'association des piégeurs agréés du département déclare le prélèvement de 83 000 ragondins au cours des 30 dernières années, 1 100 rats musqués, plus de 2 000 visons d'Amérique depuis 1998 et récemment, 4 ratons laveurs.

Organisé en un réseau actif et largement déployé, les piégeurs agréés constituent une force d'action certaine sur ce type de problématique. Présents sur le terrain toute l'année, ils représentent aussi un réseau de surveillance sanitaire depuis 12 ans sur le dossier SYLVATUB diligentée par la DDPP et de la faune sauvage en alertant régulièrement sur leurs prises ou observations.



Objectifs

Le programme ENVAHIS'SENT met en place des opérations de réduction des pressions environnementales liées à la présence d'espèces exotiques à deux échelles : locale (sur toutes espèces de faune et flore exotique du site de la Saligue aux Oiseaux) et départementale (orientée spécifiquement sur le Vison d'Amérique). Les résultats présentés ici concernent le travail à l'échelle départementale sur la lutte contre le Vison d'Amérique.

Mission Vison

1

Sensibiliser

Sensibiliser les piégeurs à la problématique du Vison d'Amérique
Formation à la reconnaissance des différentes espèces et aux réglementations du piégeage

2

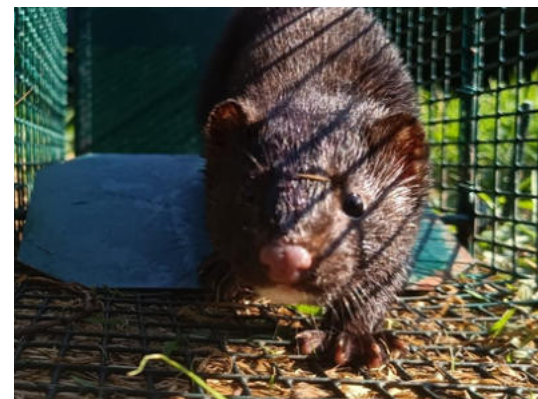
Organiser

Organiser des campagnes de capture et la collecte des données

3

Participer

Agir en coordination avec le réseau des acteurs du territoire qui travaillent sur cette problématique pour partager informations et expérience



Protocole de la mission



Organisation

Distribution de 4 à 5 **cages-pièges** et d'une **fiche terrain** à chaque participant à l'opération ;
Sensibilisation au **protocole** ;
Rappel de **réglementation** de piégeage vis-à-vis du Vison d'Europe ;
Remise d'une **clé de détermination** des espèces.



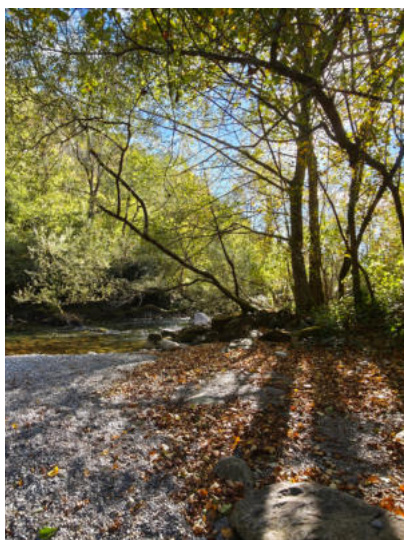
Autonomie

Chaque piégeur décide de son site de piégeage (1 cage tous les 250m le long d'un cours d'eau), organise sa propre opération et renseigne la fiche terrain (coordonnées de pièges et prises).
A la capture d'un mustélide de type vison, il appelle l'une des **personnes référentes** agréées par le préfet et envoie immédiatement plusieurs photos pour vérification de l'espèce.



Communication

Les données sont remontées par déclaration papier à la fin de la campagne au responsable du réseau, Benoît Soulat.
Ces données sont partagées sur la plateforme SINP régionale, **FAUNA**.
Une collecte d'échantillons pourra être envisagée à partir de la deuxième session 2024 dans le cadre du PNA Vison d'Europe.



Bilan 2024

Session 1 : février-mars

Session 2 : août-septembre



Au cours de l'année 2024, deux épisodes de crue importantes ont lourdement impacté les secteurs de piégeage. Une cinquantaine de cages-pièges a été détruite ou emportée.

Une partie des piégeurs a donc décidé de poursuivre cette opération jusqu'au 31 mars, date d'ouverture de la période d'utilisation de la trappe à vison (au regard des risques pour le Vison d'Europe).



Bilan des captures

Session 1

10 jours de piégeage
(+période complémentaire crue)

102 participants

513 pièges déployés
4344 nuits-pièges effectives

Session 2

10 jours de piégeage
(+période complémentaire crue)

106 participants

525 pièges déployés
4050 nuits-pièges effectives

Bilan 2025

Session 3 : février-mars

Session 4 : août-septembre



Au cours de l'année 2025, aucun épisode majeur de crues n'a bouleversé le déroulement du protocole comme l'année précédente.

Deux catégories de piégeurs sont ressorties de cette 2^{ème} année : ceux qui se sont un peu lassés d'un travail de terrain fastidieux au bout de la 4^{ème} session de piégeage et ceux qui se sont spécialisés au cours des sessions, piégeant plus efficacement sur passages détectés et plus longtemps.

Bilan des captures

Session 3

**10 jours de piégeage
+ extension sur le mois de mars**

82 participants

**410 pièges déployés
4250 nuits-pièges effectives**

Session 4

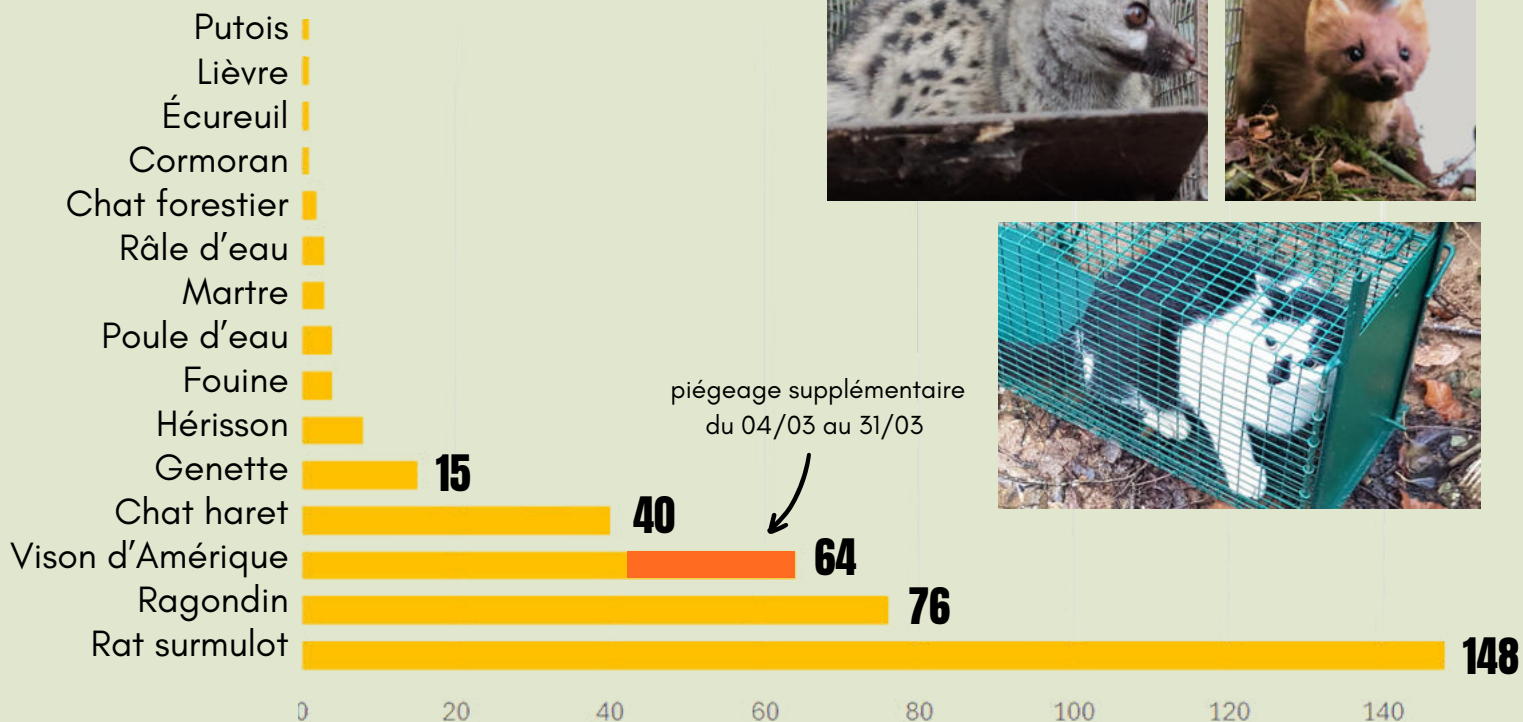
**10 jours de piégeage
+ extension sur le mois de septembre**

89 participants

**445 pièges déployés
5240 nuits-pièges effectives**

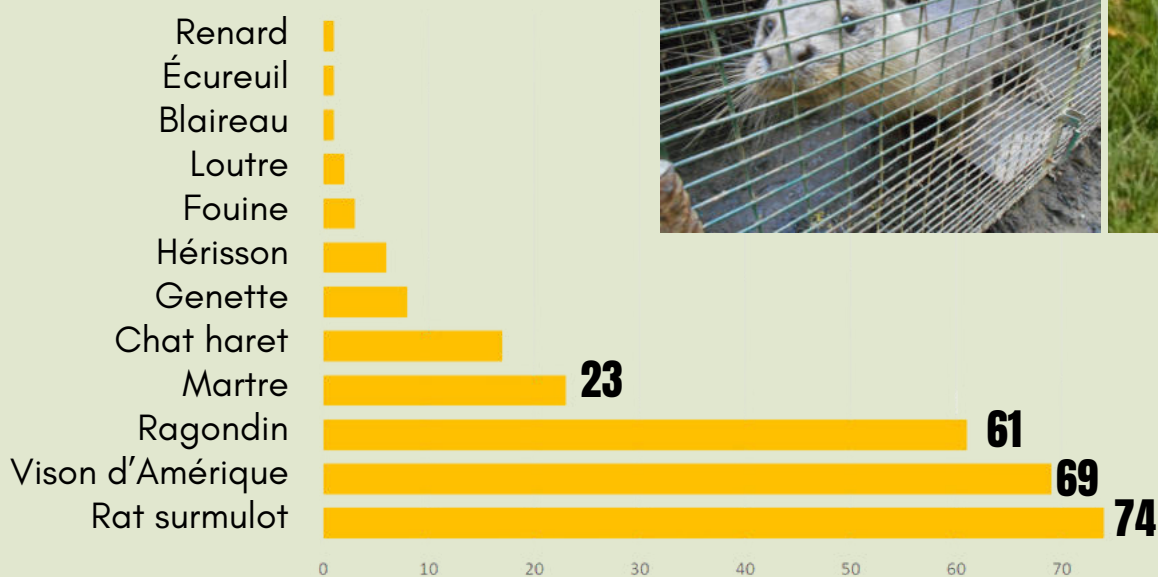
Session 1

371 prises



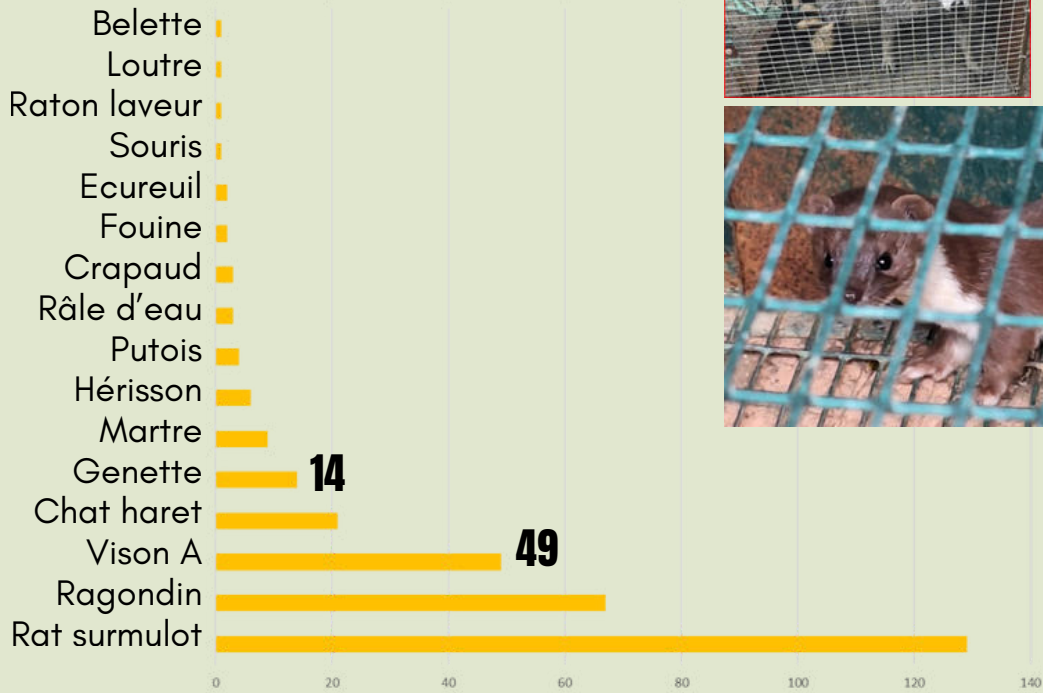
Session 2

266 prises



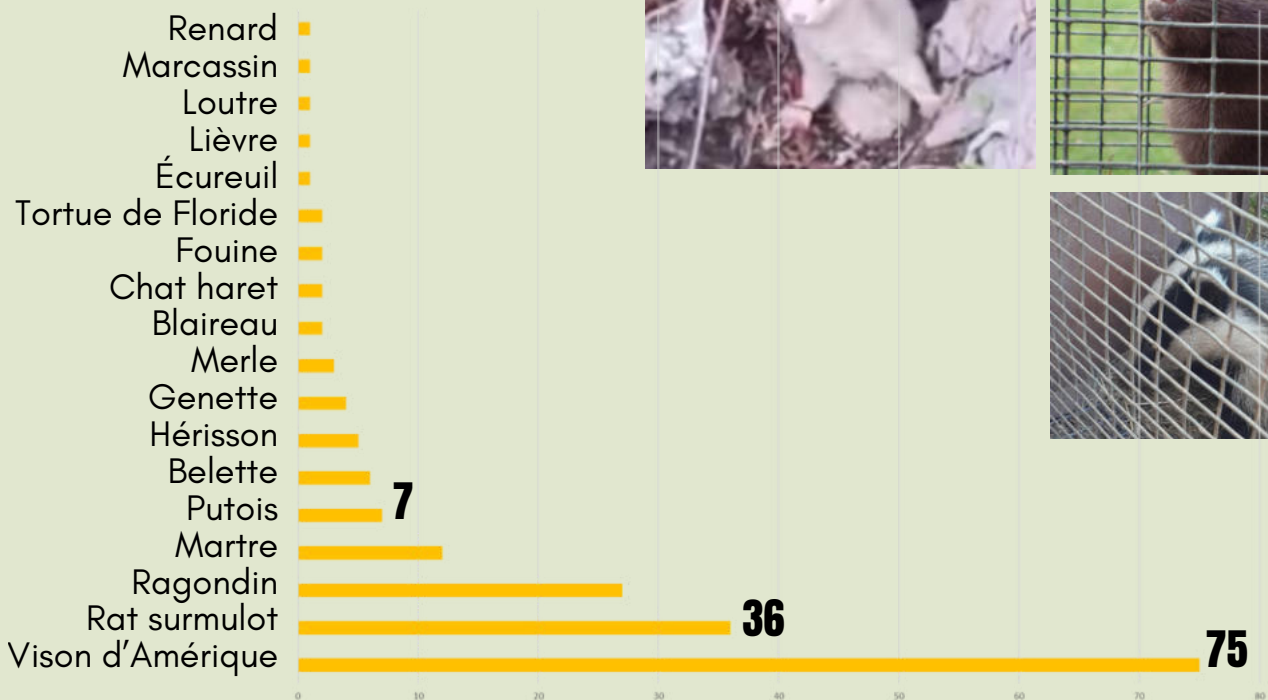
Session 3

314 prises



Session 4

188 prises

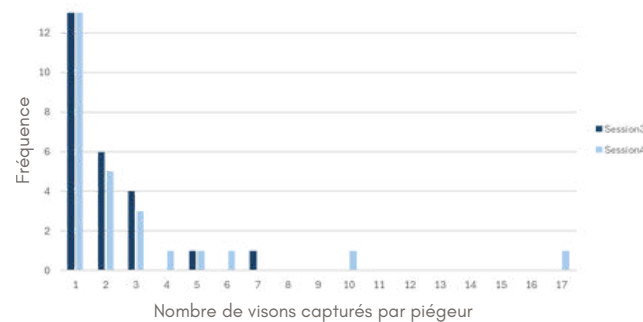


Bilan des sessions 2025

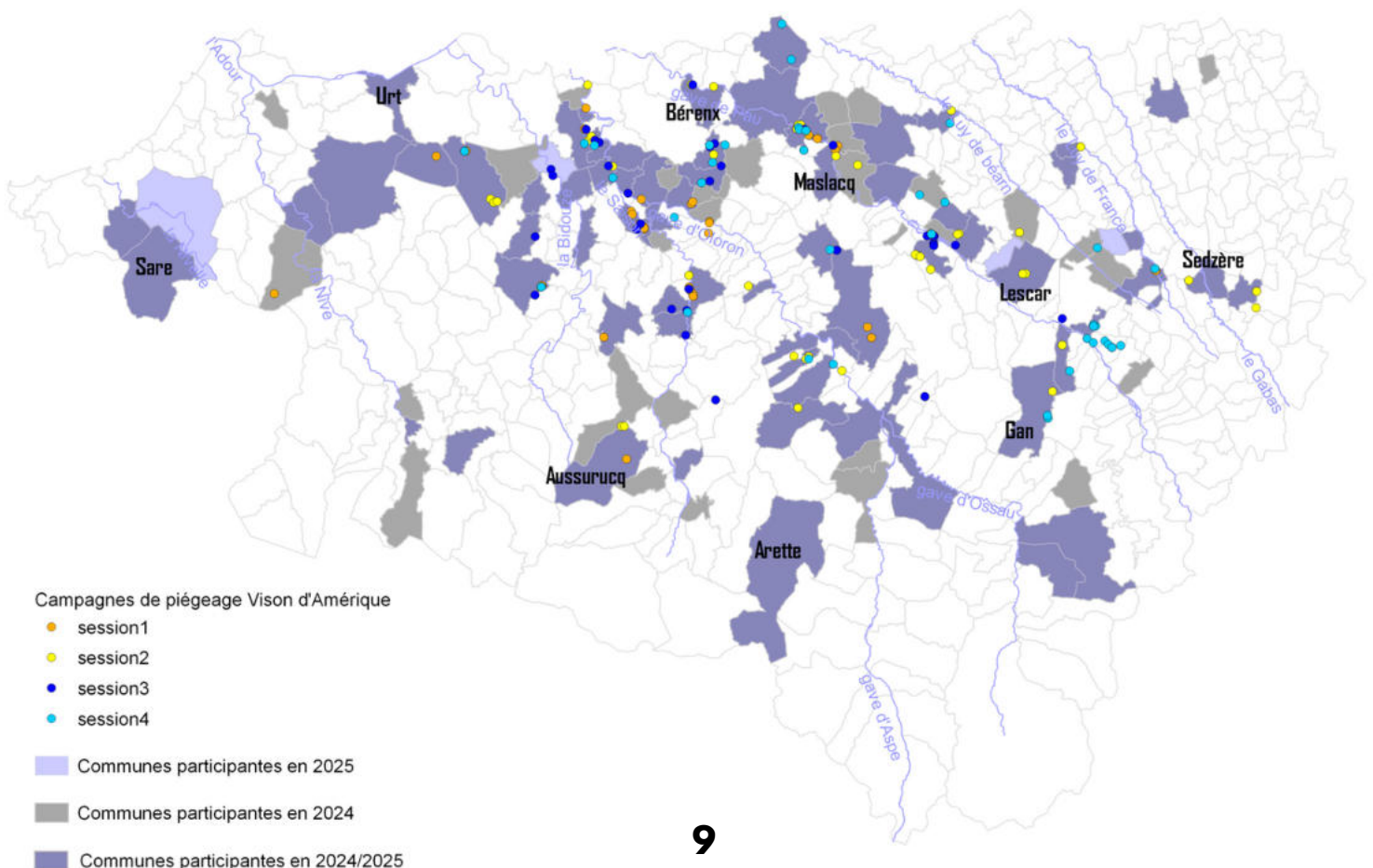
Au cours de cette deuxième année de campagne, **49 visons d'Amérique (16 femelles et 28 mâles)** ont été capturés, photographiés, identifiés puis mis à mort au cours de la 1ère session et **75 (34 femelles et 33 mâles)** au cours de la 2ème session.

Ces animaux ont été piégés dans 22 communes sur les 65 participantes, par 25 piègeurs pour la 1ère session et 27 communes sur 71 par 26 piègeurs pour la 2ème session. Chacun de ces piègeurs a capturé entre 1 et 17 visons.

On note la présence de noyaux forts sur les zones humides telles que la sablière d'Abos ou encore la saligue aux oiseaux, respectivement 13 et 11 visons d'Amérique piégés sur les 2 sessions.



Localisations des captures de Vison d'Amérique



Résultats et conclusions

Ce rapport présente les résultats issus de la 2^{ème} année (/3) du programme Envahis'Sent. Un travail de sensibilisation sur l'impact du Vison d'Amérique et l'identification des mammifères du département a été réalisé à cette occasion. Dès la 1^{ère} année, les piégeurs ont témoigné leur volonté d'apporter leur contribution et d'être tenus informés des résultats de l'opération.

Cette 2^{ème} année de campagne a connu une baisse de motivation sur les 2 sessions. Ce résultat était attendu au vu de l'effort important demandé aux piégeurs sur la longueur du programme. En revanche, plusieurs participants ont prolongé d'eux-même les campagnes de terrain de 2025 jusqu'à un mois et demi durant. Ils se sont aussi spécialisés au cours de cette action attrapant jusqu'à 17 visons d'Amérique au cours d'une seule session.

Vingt-trois espèces ont été prises le long des cours d'eau en 2025. Le Vison d'Amérique fait partie du top 3 des espèces les plus capturées, pour devenir l'espèce principalement capturée lors de la dernière session, confirmant que le piégeage s'est spécialisé au fur et à mesure. Cette campagne a permis par ailleurs d'alimenter la base de données faune sauvage du département : nouvelle donnée de présence du Raton laveur au cœur du département, loutres sur un territoire de plus en plus étendu, présence de visons d'Amérique albinos ou silver blue.

Au bout des 2 ans, ce programme a permis de piéger **257 visons d'Amérique** sur le territoire. Les grands cours d'eau sur lequel le piégeage a été réalisé sont tous positifs à cette espèce. Les noyaux identifiés sont très probablement révélateurs de l'effort de piégeage associé. En conséquence, les principales populations révélées par le programme sont localisées sur le **Saison**, le **Gave de Pau**, et le **Gave d'Oloron** mais il est très probable que l'espèce est également bien présente dans l'est du territoire où les participants au programme sont moins nombreux.

Parallèlement à ce programme, le programme **Life Vison d'Europe** s'est employé depuis plusieurs années à éliminer le Vison d'Amérique de la zone Nive-Nivelle avec succès. Quelques individus y sont encore piégés de façon occasionnelle. Enfin, en octobre/novembre 2025, la FDC64 et l'association des piégeurs des Pays de l'Adour ont participé à la lutte contre le Vison d'Amérique organisé dans le cadre du Programme **Life Desman des Pyrénées** sur le secteur du Saison en partenariat avec le CEN Nouvelle Aquitaine. Au cours des 10 jours de piégeage sur radeaux positifs à la présence de l'espèce, **4 visons d'Amérique ont été attrapés**.

En 2026, les deux dernières sessions seront organisées, comme précédemment, à partir de fin février et de début août.

Merci à tous de votre participation!

Annexe 1 - Clé de détermination (1/2)

Clé de détermination

Vison d'Amérique, Vison d'Europe, Putois
et autres petits carnivores

Observer le museau

Vison d'Amérique



Pas de blanc sur la lèvre supérieure,
ou rarement tache blanche asymétrique

Vison d'Europe



Tâches blanches sur la lèvre supérieure
et le menton

Putois



Observer les couleurs

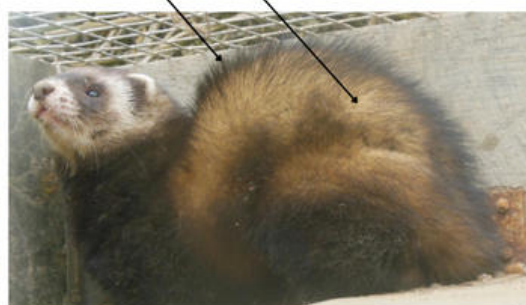
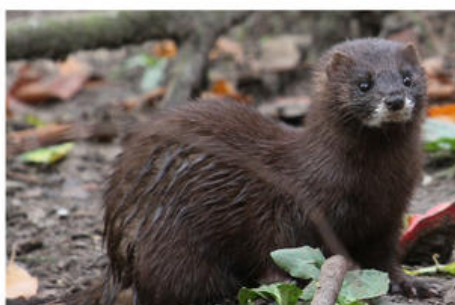
Vison d'Europe



Putois



- | | | |
|---------------|--|-------------------------------------|
| NON | Bord des oreilles blanc | OUI |
| NON | Masque facial | OUI
(parfois peu visible) |
| marron | Poils de bourre
(sous-poils) | jaunâtre |
| marron | Poils de jarre
(poils longs) | noir |



Annexe 1 - Clé de détermination (1/2)

Attention aux pelages atypiques

Certains individus se présentent sous une couleur de pelage atypique due à des mutations génétiques. Il existe ainsi des animaux albinos ou leuciques (absence ou défaut de pigments, animaux +/- blancs), mélaniques (animaux sombres à noirs).

Issu d'élevage, le Vison d'Amérique peut également se trouver sous la forme silver blue (gris/bleu).

Pour le Putois, le signe le plus fiable d'identification reste l'oreille, ronde et bordée de blanc.



Vison d'Amérique



Putois



Rappel sur les autres espèces susceptibles d'être capturées

ESPÈCES PROTÉGÉES



Castor d'Europe

Queue plate en raquette



Loutre d'Europe

Pattes palmées, queue en pointe et épaisse à sa base

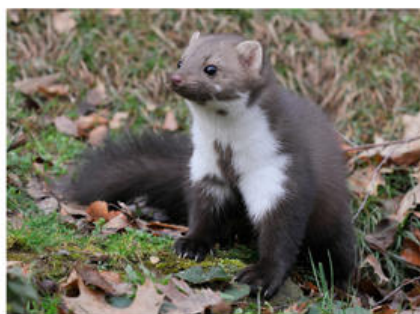


Genette commune

Très longue queue annelée
corps à tâches noires alignées

ESPÈCES SUSCEPTIBLES D'OCCASIONNER DES DÉGÂTS

(À MOINS DE 250M DES HABITATIONS, DES BÂTIMENTS ET DES INSTALLATIONS D'ÉLEVAGE)



Fouine

Oreilles courtes, truffe brune/rosée,
bavette blanche qui descend sur les
pattes avant



**La Martre n'est plus
classée ESOD
depuis le 13/05/2025**



Raton laveur

Corps gris à marron, queue annelée,
masque facial noir

ESPÈCE EXOTIQUE ENVAHISSANTE

Annexe 2 - Fiche Rongeurs aquatiques

Campagnol amphibie Rat musqué Rat surmulot



Campagnol amphibie

Tête ronde, museau court
Oreilles peu visibles
Queue de section ronde
20 cm, 250 g
ESPECE PROTEGEE



@ Peter Trimming (Flickr)

Rat surmulot

Tête effilée, museau pointu
Oreilles bien visibles
Queue de section ronde
23 cm, 300 g
ESPECE EXOTIQUE



@ Sasatro (Flickr)

Rat musqué

Tête ronde, museau blanchâtre
Oreilles peu visibles
Queue aplatie latéralement
35 cm, 1,5 kg
ESPECE EXOTIQUE
Attention aux jeunes individus !



@ Greg Goebel (Flickr)

Ragondin (jeunes)

Tête ronde, museau blanchâtre
Oreilles bien visibles
Queue de section ronde
30 cm, 1,5 kg
ESPECE EXOTIQUE



@ Thomas Ruyts



Campagne de piégeage 2026

Vison d'Amérique

23 février au 03 mars 2026

Opération de lutte contre les
espèces exotiques envahissantes



NOM : _____

COMMUNE : _____

COURS D'EAU : _____

COORDONNEES GPS : **PIEGE 1 :** _____

Lieu-dit : _____

PIEGE 2 : _____

Lieu-dit : _____

PIEGE 3 : _____

Lieu-dit : _____

PIEGE 4 : _____

Lieu-dit : _____

PIEGE 5 : _____

Lieu-dit : _____

PROTOCOLE :

- 1. Relevé des pièges avant midi
- 2. Un animal est présent dans la cage. **Si mustélide**, photographie souhaitée. **Si vison**, appel référent.
- 3. a- Si vison d'Amérique, attendre confirmation par la personne référente et Mise à mort.
Si possible, mise en conservation du cadavre pour récupération
- b- Relâcher ou destruction de l'individu selon le statut de son espèce

Personnes référentes : **Christian Péboscq 06.88.04.61.47 / Lionel Daguerre 06.88.38.07.36**

Contact du programme : **Marina Barbe 06.42.74.05.55 (FDC64) / Benoît Soulat 06.08.62.04.86 (ADPPA)**

Annexe 3- Fiche de terrain (2/3)



Campagne de piégeage 2026 Vison d'Amérique 23 février au 3 mars 2026

Opération de lutte contre les
espèces exotiques envahissantes



NOM :

COMMUNE :

PIEGE 1

DATE	ESPECE
23/02/2026	
24/02/2026	
25/02/2026	
26/02/2026	
27/02/2026	
28/02/2026	
29/02/2026	
01/03/2026	
02/03/2026	
03/03/2026	

PIEGE 2

DATE	ESPECE
23/02/2026	
24/02/2026	
25/02/2026	
26/02/2026	
27/02/2026	
28/02/2026	
29/02/2026	
01/03/2026	
02/03/2026	
03/03/2026	

PIEGE 3

DATE	ESPECE
23/02/2026	
24/02/2026	
25/02/2026	
26/02/2026	
27/02/2026	
28/02/2026	
29/02/2026	
01/03/2026	
02/03/2026	
03/03/2026	

Annexe 3 - Fiche de terrain (3/3)



Campagne de piégeage 2026 Vison d'Amérique 23 février au 3 mars 2026

Opération de lutte contre les
espèces exotiques envahissantes



NOM :

COMMUNE :

PIEGE 4

PIEGE 5

DATE	ESPECE
23/02/2026	
24/02/2026	
25/02/2026	
26/02/2026	
27/02/2026	
28/02/2026	
29/02/2026	
01/03/2026	
02/03/2026	
03/03/2026	

DATE	ESPECE
23/02/2026	
24/02/2026	
25/02/2026	
26/02/2026	
27/02/2026	
28/02/2026	
29/02/2026	
01/03/2026	
02/03/2026	
03/03/2026	

Annexe 3 - Protocole détaillé

OPERATION DE PIEGEAGE DU VISON D'AMERIQUE DANS LES PYRENEES-ATLANTIQUES DU 23 FEVRIER AU 3 MARS 2024

Protocole de piégeage

1- Pose des pièges

Piégeage actif **durant 10 jours consécutifs** (23 février au 3 mars) sur un tronçon d'environ 1 km de cours d'eau, sur la base d'**une cage piège tous les 200 m**.

Maintien de la trappe à visons fermée durant cette campagne (**cette trappe doit obligatoirement être ouverte du 1^{er} avril au 31 juillet**).

Appâts conseillés : sardines ou croquettes de chien, sinon piégeage sur passage.

Pour rappel : Déclaration de piégeage en mairie impérative, marquage au feutre du n° d'agrément. S'agissant de pièges de 1^{ère} catégorie, pas d'obligation de panneautage de la zone piégée. Si délégation de surveillance, laisser des consignes précises et les documents fournis avec les pièges.

Attention à la montée des eaux en cas de crue qui peut emporter des cages mal placées!

2- Relevé des pièges

Visite quotidienne des pièges avant midi.

3- Traitement de la capture

Identification de l'espèce et donc du statut de l'animal – cf. *Arrêté préfectoral*.

Selon l'espèce :

Visons d'Amérique (**photos et appel du référent en systématique**), ragondins, rats musqués, ratons laveurs, chiens viverrins, corneilles.

Attention, les fouines et martres peuvent être détruites seulement à moins de 250m des habitations, des bâtiments et des installations d'élevage. La Martre n'est considérée ESOD que dans certains cantons.

→ **Mise à mort**

Visons d'Europe (**photos et appel du référent en systématique**), chats (domestiques et forestiers), chiens, hérissons, écureuils, putois, castors (photos), belettes, genettes, loutres, blaireaux, martres dans certains cantons et fouines à plus de 250 m des habitations, bâtiments et installations d'élevage. Cette liste n'est pas exhaustive et n'a pour seul but que de donner l'exemple des principales espèces qui devraient être capturées dans le cadre de cette campagne.

→ **Relâcher**

En cas de doute sur l'identification, consulter la fiche distribuée avec ce document. Si le doute persiste, contacter : **Christian Péboscq 06.88.04.61.47 / Lionel Daguerre 06.88.38.07.36**

Si dans la cage, visons d'Europe, loutres, castors ou tout animal atypique, prenez une photo et transmettez-la nous. Plusieurs photos sont nécessaires pour garantir l'identification.

4- Réarmement des pièges